

## **Troisième liste de médicaments admis au remboursement**

### **Actualité Maroc**

Posté par: Visiteur

Publié le : 29-03-2008 11:26:29

**Une troisième liste des médicaments admis au remboursement vient d'être établie dans le cadre du suivi des prescriptions médicamenteuses, entrepris sur la base de la liquidation des dossiers de soins par les organismes gestionnaires de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO).**

Selon un communiqué de l'Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM), cette liste additive tient compte du service médical rendu ou son amélioration et du coût journalier et de traitement de chacun des médicaments.

Cette liste portera le nombre des médicaments remboursables de 1.917 spécialités actuellement à 2.497 avec un total de 432 DCI (Dénominations Communes Internationales).

La liste comporte 195 DCI (molécules actives), dont 124 sont proposées pour la première fois et 71 représentent des extensions de dosage et de forme de DCI déjà admis au remboursement.

Ces 195 DCI se déclinent en 580 spécialités pharmaceutiques commercialisées sur le marché marocain, ajoute le communiqué, précisant que les classes thérapeutiques représentées dans la liste additive sont principalement celles qui touchent les affections de longue durée, en particulier:

- 1- La cardiologie -angéologie (31 DCI) englobant le traitement de l'hypertension artérielle, de l'insuffisance cardiaque et d'autres pathologies du système cardio-vasculaire.
- 2- La neuropsychiatrie (26 DCI) regroupant les antidépresseurs, les antiépileptiques et les neuroleptiques, ainsi que d'autres produits indiqués dans ces pathologies.
- 3- L'oncologie, la diabétologie et la pneumologie sont également concernées.

De nouvelles DCI viennent renforcer la liste des médicaments déjà admis au remboursement permettant ainsi de couvrir la quasi totalité de l'arsenal thérapeutique de ces pathologies graves et coûteuses.

Par ailleurs, d'autres produits alternatifs pour la prise en charge de certaines pathologies fréquentes comme les anti-inflammatoires stéroïdiens et non stéroïdiens, ainsi que les antibiotiques de manière générale (antibactériens, antifongiques, anti-parasitaire, antiviraux) font partie de cette liste additive et permettent ainsi une prise en charge optimale des patients souffrant de ces maladies.

MAP